

**Bureau du 1 octobre 2001**

**Décision n° 2001-0212**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par M. Sperto concernant un terrain communautaire situé avenue de Gadagne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain d'environ 123 mètres carrés situé avenue de Gadagne à Saint Genis Laval et dépendant de parcelles cadastrées sous les numéros 226 et 240 de la section AP.

Ce terrain, acquis pour la réalisation de l'avenue de Gadagne, constitue un délaissé après l'exécution des travaux de voirie en cause.

Monsieur Sperto s'est porté acquéreur de ce délaissé pour l'incorporer à la propriété contiguë qu'il envisage également d'acheter.

Avant que ne soient définies les modalités de cession dudit terrain, il conviendrait que monsieur Sperto puisse, d'ores et déjà, déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur Sperto à déposer une demande de permis de construire sur le terrain d'environ 123 mètres carrés dépendant des parcelles cadastrées sous les numéros 226 et 240 de la section AP.

Cette autorisation est donnée à titre purement administratif et ne permet pas à son bénéficiaire de disposer du terrain ni de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,